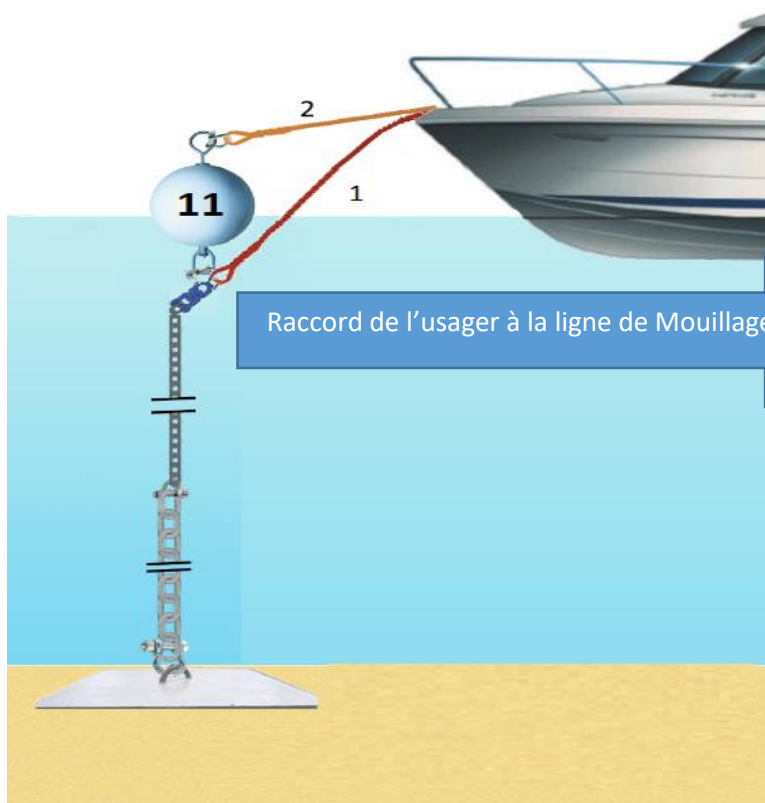


Consignes d'amarrage sur
corps-mort :



Utilisation de manille en Acier Galva !

→ Inox Interdit *

1 Amarre principale :

Amarrée sous la bouée, sur le haut de l'émerillon terminant la chaîne et raccordant la bouée à l'aide d'une manille Galva diam 16 mini passée dans un œil épissé muni d'une cosse plastique ou métallique. La manille doit être assurée par un fil de fer bloquant le manillon.

2 Amarre de sûreté :

Même conception que l'amarre principale mais passée directement dans l'anneau supérieur de la bouée (ou à défaut dans un maillon de chaîne).

- Obligatoirement 2 amarres neuves ou en très bon état
- Diamètre des amarres : 16 mm minimum
- L'amarre principale doit être réglée de façon à ce que l'étrave du navire se trouve entre 1.5m et 2.5m de la bouée

Ces consignes ont pour but d'améliorer la sûreté des mouillages, pour votre navire et celui des autres, elles permettent également une meilleure surveillance des amarres

* La ligne de mouillage est fournie et entretenue par le Service des ports du Département de la Charente-Maritime en composant Acier Galvanisé. Aussi toute utilisation d'inox pour se rattacher à la ligne de mouillage est interdite et pourra impacter toute demande de renouvellement l'année suivante.